



Réf. Farde e-Assemblées : 2374430

N° OJ : 85

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Avenant à la convention dans le cadre de l'appel à projets à l'intention des pouvoirs locaux bruxellois pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables.

Le Conseil Communal,

Considérant qu'en août 2019, le Collège a autorisé le département des Affaires Economiques à répondre à un appel à projets lancé par Bruxelles Environnement à destination des pouvoirs locaux bruxellois. Le projet proposé consistait à créer un marché zéro déchet (objectif zéro déchet) sur la Place Ste Catherine;

Considérant que ce projet a reçu un subside de Bruxelles Environnement qui a fait l'objet d'une convention approuvée en conseil communal du 16/3/2020;

Considérant que le marché zéro déchet a été lancé en mars 2020. Malheureusement, suite à la crise sanitaire Covid 19, le marché a été suspendu pendant plusieurs mois. La relance s'est faite en douceur, mais la dynamique zéro déchet du marché a dû mal à reprendre et fait face à de nombreux obstacles liés à l'épidémie Covid 19 (mesures d'hygiène renforcées);

Considérant qu'il a dès lors été convenu de commun accord avec Bruxelles Environnement de prolonger la convention actuelle d'une année, pour relancer le projet au printemps 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique:

L'avenant à la convention de l'appel à projets à l'intention des pouvoirs locaux bruxellois pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables jointe en annexe est adoptée, de façon à permettre la prolongation du subside pendant un an.

Annexes :

[Avenant à la convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)